

Réf. : CV/D11-2013

Séance du 28 février 2013 - Convocation du 21 février 2013

Compte rendu affiché le 8 mars 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. VALETTE, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD ; Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. GUENNAT, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA CRISTIN, Mme ORIOL ; M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; M. RACHAS par M. CHRETIN ; Mme GOYON par Mme GLATARD ; Mme DUMARD par Mme LEBAHAR ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Excusé

M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Voitants	26
Exprimés	24

Objet : Affectation du résultat

L'instruction comptable M14 impose que l'excédent de la section de fonctionnement soit affecté en priorité à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que le déficit éventuel sur les restes à réaliser qui correspondent à des dépenses engagées et non mandatées à la clôture de l'exercice.

Le résultat d'exécution du budget principal a été vérifié pour être en conformité avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier.

L'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2012 s'élève à 1 018 292.36 €.

Selon les résultats du compte administratif 2012, il y a lieu pour couvrir le besoin de financement d'affecter au compte 1068 (recette d'investissement) :

Pour le besoin de financement de la section d'investissement : 1 018 292.36 €

Le Conseil Municipal (2 abstentions) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte administratif 2012, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,
- **DÉCIDE de l'affectation au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme nécessaire à la couverture des besoins décrits ci-dessus, soit 1 018 292.36 €.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2013

Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/03/2013
- Publication ou affichage le 04/03/2013
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 mars 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

